

## **ASSEMBLÉE DU 25 juin 2020**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 25 juin 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux (par visioconférence)

Sont absents :

Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'est soulevée.

CA-2020-050

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2020
  
3. **Direction générale**
  - 3.1 Délégation de pouvoirs à la présidente du Conseil d'administration pour la période estivale 2020

4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1
5. **Direction des finances**
  - 5.1 Mandat à la Ville de Gatineau pour un appel d'offres regroupé pour la nomination de l'auditeur externe
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Octroi de contrat - mandat pour la réalisation d'études environnementales anticipées
  - 6.2 Renouvellement du Forfait Cam-Puce UQO / 2020-2021
  - 6.3 Niveau de service pour l'assignation d'automne 2020
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat – déplacement et remplacement de vitres d'abribus
  - 7.2 Modification de contrat - soutien téléphonique après 21 h pour la clientèle du transport adapté
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2020-051

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mai 2020  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-052

**Délégation de pouvoirs à la présidente du Conseil  
d'administration pour la période estivale 2020**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), la présidente du Conseil d'administration dispose du pouvoir de décréter toute dépense dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger, la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements de la Société;

ATTENDU QUE les assemblées ordinaires du Conseil d'administration se tiennent sur une base mensuelle, sauf en période estivale;

ATTENDU QU'afin de permettre à la Société de conclure une entente urgente ou d'autoriser une dépense de nature urgente qui pourrait survenir entre les assemblées, mais qui n'est pas de nature à mettre en danger la

vie de la population ou à détériorer des équipements, il y aurait lieu de déléguer à la présidente ou, en son absence, à la vice-présidente, le pouvoir de conclure une telle entente ou d'autoriser pareille dépense;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration délègue à la présidente du Conseil ou, en son absence, à la vice-présidente, jusqu'à la prochaine assemblée, le pouvoir de conclure toute entente jugée urgente et d'autoriser, en cas d'urgence, toute dépense qu'elle juge nécessaire et qu'un rapport motivé soit déposé au Conseil d'administration à la première assemblée qui suit la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020- 053

**Mandat à la Ville de Gatineau pour un appel d'offres regroupé pour la nomination de l'auditeur externe**

---

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, RLQ 2018, c. 8 (Projet de Loi 155) a modifié l'article 108.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui spécifie que, dorénavant, l'auditeur externe d'une municipalité de cent mille (100 000) habitants et plus, vérifiera les états financiers de la municipalité et toute personne morale faisant partie du périmètre comptable de la municipalité;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais fait partie intégrante du périmètre comptable de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), toute société de transport en commun peut confier, à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau compte lancer un appel d'offres pour la vérification des états financiers de l'année 2020 et des quatre (4) années subséquentes et devra y inclure les organismes sous son périmètre comptable, dont la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il est recommandé de mandater la Ville de Gatineau pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la nomination de l'auditeur externe, qui effectuera la vérification des états financiers de la Société de transport de l'Outaouais de l'année 2020 et des quatre (4) années subséquentes, soit un mandat de cinq (5) ans;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil accepte que la Ville de Gatineau procède à un appel d'offres regroupé pour la nomination de l'auditeur externe pour la vérification des états financiers de la Société de transport de l'Outaouais, pour l'exercice 2020 et des quatre (4) années subséquentes, soit un mandat de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-054

**Octroi de contrat – mandat pour la réalisation d'études environnementales anticipées**

ATTENDU QUE, selon le but 2 du Plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire, au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées aux besoins des usagers pour desservir en transport en commun, l'ensemble de la Ville de Gatineau, dont sa partie ouest;

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société mène une étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE les recommandations de l'étude complémentaire permettront d'entamer la suite du projet, incluant la réalisation de différentes études menant au Dossier de Planification, parmi lesquelles il est possible de mentionner la réalisation d'études d'impact environnemental;

ATTENDU QUE certaines études préparatoires, incluant des études environnementales, peuvent désormais démarrer en anticipation, des activités de la suite du projet, dans une logique d'optimisation de l'échéancier global;

ATTENDU QUE le 3 avril 2020, la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur externe pour réaliser cinq (5) de ces études environnementales préparatoires, à la suite duquel huit (8) soumissions ont été reçues, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix (Taxes incluses)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
<b>ENGLOBE CORP</b>	<b>228 225,38 \$</b>	<b>6,38</b>	<b>1</b>
AECOM CONSULTANTS INC.	441 308,44 \$	3.22	2
CIMA+ S.E.N.C.	602 578,23 \$	2.40	3
GROUPE CONSEIL UDA INC.	674 213,40 \$	2.21	4
GHD CONSULTANTS LIMITÉE	655 271,27 \$	2.18	5
WSP CANADA INC.	962 508,07 \$	1.53	6
ÉQUIPE LAURENCE INC. ET ÉVOLUTION ENVIRONNEMENT INC.	1 039 566,01 \$	1.35	7
GCM CONSULTANTS INC.	1 141 701,75 \$	1.22	8

ATTENDU QU'à la suite de la plénière du 15 juin dernier et de l'évaluation détaillée de ces soumissions, le comité de sélection ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de ENGLOBE CORP.;

ATTENDU QUE la Société est éligible à une subvention de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du Programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, du fait de la nature ferroviaire du projet;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-075;

;  
ATTENDU l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la réalisation d'études environnementales anticipées soit octroyé à ENGLOBE CORP., au montant total de 228 225,38 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-055**

### **Renouvellement du Forfait Cam-Puce UQO / 2020-2021**

---

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a contribué financièrement, au cours des quinze (15) dernières années, au Forfait Cam-Puce, un programme d'incitation à l'usage du transport en commun pour les déplacements générés par la clientèle étudiante, un geste en accord avec ses principes de développement durable;

ATTENDU QUE l'année 2019-2020 s'est terminée avec, au total, mille cinq cent vingt-huit (1 528) forfaits vendus au cours de l'année scolaire, soit huit cent vingt et un (821) forfaits pour la session d'automne, et sept cent sept (707) forfaits pour la session d'hiver, à savoir une hausse de 5 % pour une 3<sup>e</sup> année consécutive;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente avec l'institution pour la prochaine année;

ATTENDU QUE la Société et l'institution précitée ont convenu d'un protocole d'entente pour la reconduction du Forfait Cam-Puce UQO pour l'année 2020-2021;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE le protocole d'entente pour le Forfait Cam-Puce UQO pour l'année scolaire 2020-2021 soit approuvé;

QUE le directeur du Développement, du marketing et des communications soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-056**

### **Niveau de service pour l'assignation d'automne 2020**

---

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE par son décret 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE par son décret 223-2020 du 24 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré que les transports collectifs et de personnes constituent des services prioritaires qui ne sont pas suspendus;

ATTENDU QUE depuis le début de la pandémie, le taux d'achalandage de la Société a chuté d'environ 85 %;

ATTENDU QUE la Société est privée de ses revenus de passagers d'environ 3,6 millions de dollars par mois;

ATTENDU QUE la Société anticipe un déficit de plusieurs millions de dollars pour l'année 2020;

ATTENDU QUE malgré le déconfinement et la réouverture des commerces depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, la Société ne constate pas de croissance d'achalandage significative;

ATTENDU QUE la Société a été informée que le gouvernement fédéral n'anticipait pas un retour de plus de 50 % de ses employés au bureau simultanément, d'ici fin de l'année 2020;

ATTENDU QUE les employés du gouvernement fédéral représentent la majorité de la clientèle de la Société;

ATTENDU QUE plusieurs scénarios de service ont été élaborés pour l'automne 2020, dont les suivants :

- « Service du printemps 2020 »;
- « Service d'automne avec les modifications de parcours sectoriels 2020 »;
- « 70 % du printemps 2020 bonifié (incluant le service intégré) ».

ATTENDU QUE peu d'informations sont disponibles concernant le transport intégré et que des ajustements sont donc à prévoir;

ATTENDU QUE les scénarios « Service du printemps 2020 » et « Service d'automne avec les modifications de parcours sectoriels 2020 », offriraient une surcapacité et que le scénario 70 % permettrait de revoir le niveau de service à la hausse et l'ajustement de certains horaires, dont ceux pour le transport intégré;

ATTENDU QUE les détails et modalités du plan d'aide de 400 millions de dollars du gouvernement du Québec, pour les sociétés de transport en commun, ne sont toujours pas connus et que la Société ne sait pas quelle part lui sera attribuée;

ATTENDU QUE, selon les paramètres de la convention collective des chauffeurs et des employés de l'entretien, la Société doit procéder au dépôt des horaires « chauffeurs » pour l'assignation de l'automne 2020, débutant le 24 août 2020, pour une durée de dix-sept (17) semaines;

ATTENDU QUE selon les hypothèses actuelles, le scénario 70 % du printemps 2020, en ajoutant les services intégrés, des bonifications de service sur certains corridors et les modifications sectorielles du secteur de l'Hôpital et du Plateau, évalué à environ 82 % du service de base, semble le plus approprié;

ATTENDU QUE ce scénario offre une flexibilité d'adaptation du service, selon les constats faits sur le réseau;

ATTENDU QUE des consultations ont été effectuées dans les districts de l'Hôpital, pour améliorer le service local, conformément aux besoins de déplacements des résidents et employés de l'hôpital, en lien avec l'agrandissement de ses installations et l'ajout d'une faculté de médecine;

ATTENDU QUE des modifications de parcours sont nécessaires dans le secteur du Plateau, pour adresser le développement résidentiel dans ce secteur;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service, tel que décrit dans le document « Proposition de modifications au service – automne 2020 » daté de juin 2020, prévoient :

**Pour le service régulier :**

- Ligne 23 :
  - Parcours modifié : la ligne sera modifiée via la rue d'Amsterdam, à partir du boul. du Plateau, jusqu'au chemin Vanier.
- Ligne 25 :
  - Parcours modifié : la ligne sera prolongée via Conservatoire et Amérique-Française, jusqu'au chemin Vanier;
  - Parcours modifié : en pointe AM, la ligne passera par le boul. des Allumettières et St-Rédempteur, plutôt que par la rue Montcalm.
- Ligne 26:
  - Parcours modifié : en pointe AM, la ligne passera par le boul. des Allumettières et St-Rédempteur, plutôt que par la rue Montcalm.
- Ligne 39 :
  - Parcours modifié : la ligne continuera sur le boul. du Plateau, tournera à droite sur la rue d'Amsterdam, tournera ensuite à droite sur le chemin Vanier et à droite sur la rue de l'Amérique-Française, avant de reprendre le parcours en direction inverse (en boucle), jusqu'au terminus Freeman.
- Ligne 62 :
  - Parcours modifié : la ligne empruntera le boul. St-René à partir de Gréber, tournera à droite sur Ernest-Gaboury, gauche sur Nelligan, droite sur d'Orléans, droite sur Gréber, gauche sur du Barry, gauche sur Pierre-Lafontaine, gauche sur de Sillery et droite sur de la Gappe, en direction de la station de la Cité;
  - Ajout de 3 voyages en pointe AM, en direction de la Cité;
  - Ajout de 3 voyages en pointe PM, en direction de la Gappe.
- Ligne 65 :
  - Parcours modifié : à partir de la station de la Gappe, la ligne continuera sur le boul. de la Gappe, tournera à gauche sur Gréber, droite sur St-René, gauche sur Ernest-Gaboury, droite sur Côte-des-Neiges, droite pour desservir le débarcadère de l'Hôpital de Gatineau, et tournera à droite sur le boul. de l'Hôpital, vers la station de la Cité.
- Ligne 76 :
  - Parcours modifié : en direction de la Cité, la ligne tournera à droite sur de la Cité à partir du boul. de la Vérendrye, tournera à gauche sur de l'Oasis et continuera tout droit vers le débarcadère de l'Hôpital de Gatineau, avant de reprendre son parcours sur le boul. de l'Hôpital;
  - Ajout de 2 voyages en pointe AM, en direction de la Cité;
  - Ajout de 2 voyages en pointe PM, en direction Labrosse.

**Pour le service intégré :**

- Ligne 434 :
  - Parcours modifié : en direction de l'école secondaire de l'Île, la ligne sera prolongée par le boul. du Plateau, Amérique-Française et Conservatoire plutôt que Prado.
- Ligne 650 :
  - Parcours modifié : en direction de l'école Grande-Rivière, le voyage court débutera son parcours à Rivermead, plutôt qu'aux Galeries d'Aylmer;
  - Ajout d'un voyage en pointe AM et ajout d'un voyage en pointe PM.
- Ligne 750 :
  - Parcours modifié : en direction de l'école Grande-Rivière, la ligne tournera à gauche sur des Allumettières, à partir de Wilfrid-Lavigne, et à gauche sur Broad, sans desservir les Jardins-Lavigne.
- Ligne 751 :
  - Retrait d'un voyage en après-midi.
- Ligne 754 :
  - Ajout d'un voyage en pointe AM et d'un voyage en pointe PM.
- Ligne 932 :
  - Retrait d'un voyage en pointe AM.
- Ligne 56 :
  - Parcours modifié pour un voyage AM et un voyage PM : en direction du Cégep de l'Outaouais, la ligne continuera sur St-Raymond après Cité-des-Jeunes, tournera à droite sur Lionel-Émond, droite sur Gamelin, droite sur Cité-des-Jeunes jusqu'au Cégep. En direction de Rivermead, la ligne tournera à gauche sur St-Raymond à partir de Cité-des-Jeunes, droite sur Lionel-Émond, droite sur Gamelin, droite sur Cité-des-Jeunes et gauche sur St-Raymond.
- Ligne 534 :
  - Parcours modifié : en direction du Collège Nouvelle-Frontière, la ligne continuera tout droit sur St-Raymond, à partir du boul. Alexandre-Taché, sans desservir le Manoir des Trembles.
- Ligne 549 :
  - Ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 597 :
  - Retrait d'un voyage en pointe AM et un voyage en après-midi.

ATTENDU que ces changements ne génèrent pas d'investissements additionnels;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :



QUE la Société mette en opération une offre de service équivalant à environ 82 % du niveau de service annuel (incluant le service pour le transport intégré) pour la période d'assignation débutant le 24 août 2020, et ce, pour dix-sept (17) semaines;

QUE les modifications de parcours des lignes 23, 25, 26, 39, 62, 65 et 76 soient autorisées, ainsi que les ajouts de voyages sur les lignes 62 et 76;

QUE les modifications proposées au service intégré soient autorisées;

QUE le Service de l'exploitation soit autorisé à corriger le niveau de service (régulier et intégré), selon les constats faits sur le réseau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-057

**Octroi de contrat – déplacement et remplacement de vitres d'abribus**

---

ATTENDU QUE la Société dispose de trois cent huit (308) abribus sur son réseau, lesquels sont soumis à des bris pour cause de relocalisation, de vandalisme ou d'incidents routiers;

ATTENDU QU'afin de répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle, chaque année, la Société effectue une évaluation dans le but de déterminer les meilleurs emplacements pour ses abribus et qu'à la suite de celle-ci, des relocalisations et/ou des ajouts d'abribus sont effectués;

ATTENDU QUE la Société a lancé un appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour le déplacement et le remplacement de vitres d'abribus pour une période de trois (3) ans, incluant une (1) année d'option, et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission conforme a été reçue, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
2683270 CANADA INC. (VITRERIE JEAN-PIERRE)	223 045,75 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations – Service de l'entretien ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir l'offre de 2683270 CANADA INC. (VITRERIE JEAN-PIERRE);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-073;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le déplacement et le remplacement de vitres d'abribus soit octroyé à 2683270 CANADA INC. (VITRERIE JEAN-PIERRE), au montant de 223 045,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, incluant une (1) année d'option.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-058

**Modification de contrat – soutien téléphonique après 21 h pour la clientèle du transport adapté**

---

ATTENDU QUE le centre d'appels du Service du transport adapté termine ses opérations à 21 heures, sept (7) jours sur sept (7);

ATTENDU QUE des déplacements peuvent être effectués jusqu'à 24 h 30, soit après l'heure de fermeture du centre d'appels, et que la Société désire offrir à sa clientèle un soutien durant les heures où elle se déplace;

ATTENDU QUE la Société a lancé un projet pilote qui confirme que le besoin est présent et qu'il est dans le meilleur intérêt de la clientèle de pouvoir rejoindre une personne qui peut poser des actions lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE la Société a octroyé un contrat de service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par minibus adaptés et conventionnels à Autobus Citadelle Inc., pour la période 2020 à 2025;

ATTENDU QUE la Société a proposé une modification de contrat à Autobus Citadelle, pour inclure un service de soutien téléphonique après 21 h;

ATTENDU QUE ces services seront rémunérés à un taux horaire de 25,25 \$ de l'heure;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté et de la Direction de l'Approvisionnement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-076;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat, en vue d'assurer un service de soutien téléphonique après 21 h pour la clientèle du transport adapté, pour la durée du contrat avec Autobus Citadelle Inc., soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-059

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,  
Présidente

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 25 juin 2020**

CA-2020- XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux